



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

11 mai 2021

Gestion d'actifs

L'AMF agréée et accompagne les sociétés de gestion dans leurs projets. Elle s'assure de la conformité des produits d'épargne collective et de leur correcte commercialisation.

Nos missions

- Gérer les dossiers d'agrément et l'évolution des sociétés de gestion de portefeuille et des produits d'épargne collective (OPCVM, FIA)
- Accompagner les sociétés de gestion dans leurs projets et dans l'application de la réglementation
- Contribuer à détecter les dysfonctionnements ou les manquements des professionnels
- Contribuer à faire évoluer la réglementation relative à la gestion d'actifs (travaux européens, doctrine de l'AMF, etc.)



**C'EST SE MOBILISER DURABLEMENT
AVEC LES ACTEURS POUR UNE
FINANCE PLUS RESPONSABLE.**

À L'AMF,
NOUS AGISSONS POUR LE RÉEL.



Consultez nos offres d'emploi

URL =

<https://amf-career.talent-soft.com/accueil.aspx>



Mots clés

RECRUTEMENT

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE POLITIQUE RH

18 mai 2022

Qui sommes-nous ?



ARTICLE POLITIQUE RH

01 mars 2022

Rejoignez-nous et ensemble, agissons pour le réel !



ARTICLE POLITIQUE RH

11 mai 2021

Nos offres d'emploi et de stage



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

